



À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE p2

Pucerons noirs : situation stationnaire

Noctuelles défoliatrices à surveiller avec l'élévation des températures.

Teigne en nette progression avec la poursuite du stress hydrique.

Cercosporiose : toujours en évolution au gré des passages orageux. Progression significative sur les situations à risques (rotations courtes, épandages effluents, proximité aires de stockage, ...).

Observations **Cuscute** en bordure de chemins et parcelles : destruction impérative.



1 | Pucerons

Observations

La proportion de parcelles concernées par la présence de pucerons noirs *aphis fabae* reste stationnaire avec 54 % du réseau. Le développement de petites colonies de pucerons est fréquemment observé. Les taux d'infestations par parcelle varient de présence à 68 % de plantes concernées.

Aucun puceron vert *Myzus persicae* vecteur de la jaunisse virale n'est signalé cette semaine.



Analyse de risque

Les parcelles bénéficiant d'une protection de semence adaptée ne présentent aucun risque. Pour les autres situations, les nombreux auxiliaires insectes (larves de coccinelles, larves et œufs de chrysope) observés dans le réseau ainsi que l'apparition des premiers champignons entomophthorales participent à la régulation des populations.

2 | Noctuelles défoliatrices

Observations

Le pourcentage de parcelles présentant des perforations est stable avec 54% du réseau d'affecté. Les taux d'infestation varient de 4 à 60 % de plantes parasitées par site. La Chapelle Lassons représente la seule parcelle à avoir dépassée le seuil d'intervention.



Seuil indicatif de risque

Le seuil est de 50 % de plantes avec perforations du feuillage, en présence de chenilles ou de déjections.

Analyse de risque

La surveillance doit être renforcée car le climat chaud actuel est favorable à leur développement.

3 | Noctuelles terricoles

Observations

Un cas de signalé sur la parcelle de Saint Mesmin (10). Les « vers gris » sont des larves de noctuelles assez rares sur notre secteur. Comme tout « papillon de nuit », leur activité est favorisée par les températures nocturnes élevées.

Analyse de risque

**Les dégâts sont plus à craindre sur jeunes plantules.
A cette époque de l'année, ce parasite n'affecte pratiquement plus la croissance des betteraves.**



Noctuelle terricole (ou noctuelle des moissons)

4 | Teignes

Observations

Une nette progression des teignes est constatée cette semaine avec 61% des parcelles suivies contre seulement 27% la semaine précédente. Les fortes températures à la faveur d'un temps sec, expliquent cette évolution. Les parcelles sensibles au déficit hydrique sont particulièrement exposées à ce parasite.



Seuil indicatif de risque

Le seuil est de 10 % de plantes présentant des dégâts frais et/ou des chenilles vivantes.

Analyse de risque

Les températures élevées et l'absence d'humidité doit encourager à une observation minutieuse au cœur de la betterave pour déterminer leur présence et leur importance.

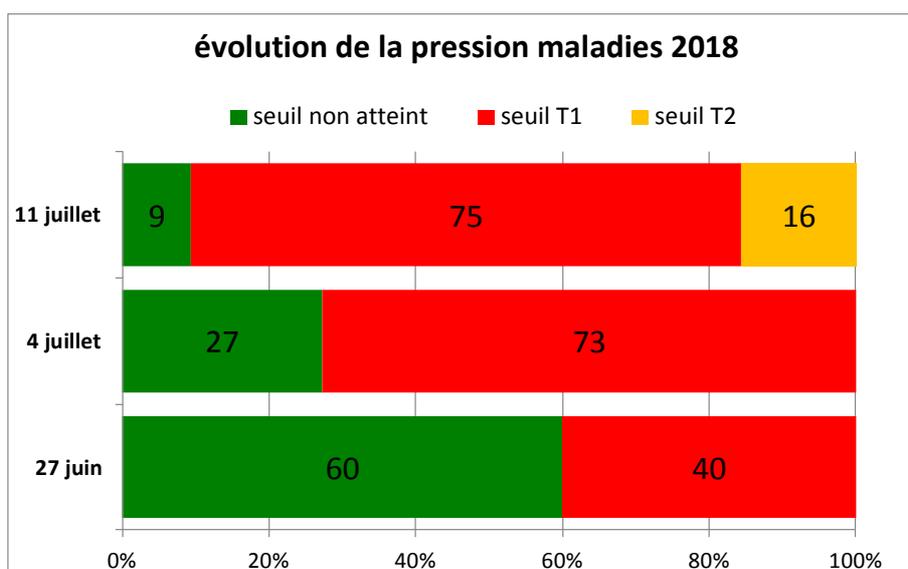
Pour rappel : les blessures occasionnées par les chenilles de teignes au niveau du collet, constituent une « porte d'entrée » au **Rhizopus**. Ce champignon du sol provoque un flétrissement du feuillage et peut engendrer une pourriture de la racine, il est particulièrement actif en période caniculaire. Ce parasite doit inciter à la vigilance et renforcer la lutte contre le développement des teignes.

5 | Maladies du feuillage

Observations

Des symptômes de bactérioses du genre *Pseudomonas* (2 parcelles du réseau) ne doivent pas être confondus avec la cercosporiose.

La cercosporiose a gagné l'ensemble de la région, avec toutefois des niveaux de gravité étroitement liés à l'environnement agro-climatique propre à chaque parcelle (épisodes de pluies orageuses...). Les secteurs à risques (rotations courtes, épandages d'effluents, proximité d'aires de stockage ,...) subissent un développement de la maladie significatif au cours de la semaine écoulée.



- Dans le réseau, 75 % des parcelles ont maintenant atteint le premier seuil de risque pour la cercosporiose.
- Encore 9% des parcelles n'ont toujours pas atteint le seuil de déclenchement.
- 16% des parcelles ont déjà franchi le seuil de renouvellement de la protection en cercosporiose.
- Autres maladies : les premières taches de rouille sont signalées sur le site de Serbonnes (89) et de Bréban (51) de même pour la ramulariose à Bréban.

Seuil indicatif de risque

Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.

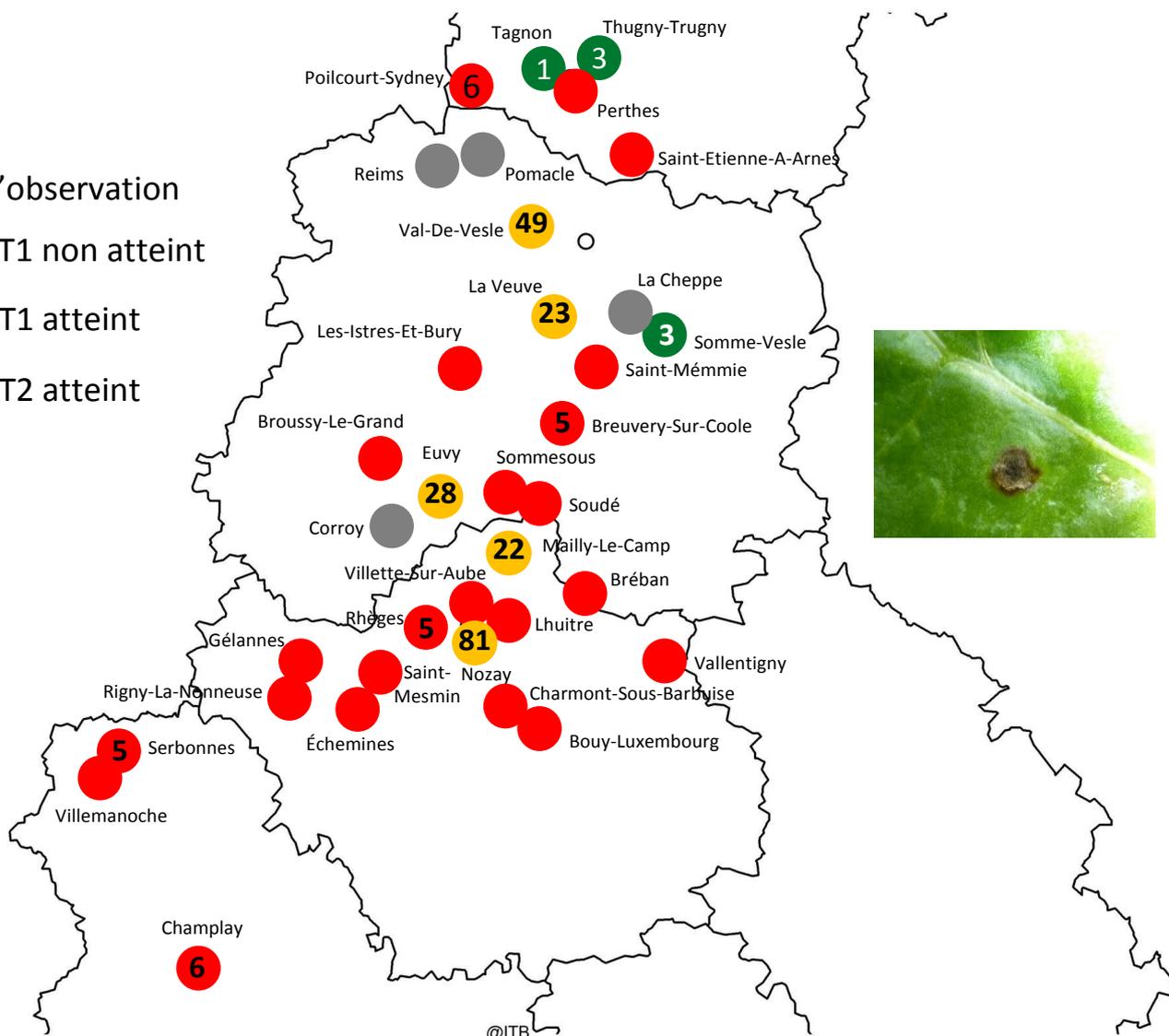
Cercosporiose : ne comptabilisez que les taches présentant des petits points noirs en leur centre (fructifications attestant de leur virulence).

Seuil en % de feuilles atteintes	 oïdium	 cercosporiose	 rouille	 ramulariose
1 ^{ère} intervention	15 %	5 %	15 %	5 %

Cette cartographie présente les fréquences de feuilles concernées par la cercosporiose pour les 33 parcelles suivies du 06 au 10 juillet 2018

Légende :

- Pas d'observation
- 1 Seuil T1 non atteint
- 5 Seuil T1 atteint
- 20 Seuil T2 atteint



Analyse de risque

Les conditions climatiques chaudes et sèches actuelles peuvent éventuellement ralentir cette dynamique. Pour rappel, chaque parcelle possède un risque d'évolution différent en fonction de son environnement. Seule une surveillance adaptée à la parcelle permet de limiter le risque de développement des maladies.

6 | Cuscute

Observations

Des ronds de cuscute ont été observés sur le sud Marnais et dans l'Aube, en bordure de parcelles et/ou sur les chemins.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une plante parasite faisant l'objet d'une réglementation selon les secteurs. Sa destruction est fortement recommandée afin d'éviter toute dissémination sur les parcelles comme sur les ZNA.

Prendre soin de supprimer les plantes « support » qui lui permet d'assurer sa croissance (cultures ou adventices).



Cuscute : plante parasite dépourvue de chlorophylle « filaments orangés », prospérant sur adventices.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST, SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Acolyance - Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – ETS RITARD - FREDONCA – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne – Coligny) S - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia - EURL Verzeaux – VIVESCIA Agriculture.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Champagne-Ardenne, ITB et Terres Inovia.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements :

Karim BENREDJEM, Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.